

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 avril 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Cranoly, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 12-05 du 25 avril 2024

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE FEMMES ISOLÉES AVEC ENFANTS EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ – CONVENTIONS 2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention des associations ci-après désignées,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant global de 488 000 euros aux associations suivantes selon la répartition ci-dessous détaillée :

- 48 614 euros à l'association « Amicale du Nid » pour son Centre d'hébergement d'urgence « Korawaï » à Épinay-sur-Seine et 114 651 euros pour son Lieu d'accueil de jour « Cesaria Evora » à Saint-Denis ;
- 305 735 euros à l'association « Aurore » pour son centre d'hébergement d'urgence « la Maison Bleue » à Montreuil ;
- 19 000 euros à l'association « SOS Femmes 93 » pour son Lieu d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences conjugales à Bondy ;

- APPROUVE les conventions 2024 de soutien aux structures d'accompagnement de femmes isolées avec enfants à conclure avec les associations « Amicale du Nid », « Aurore » et « SOS Femmes 93 » ;





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.